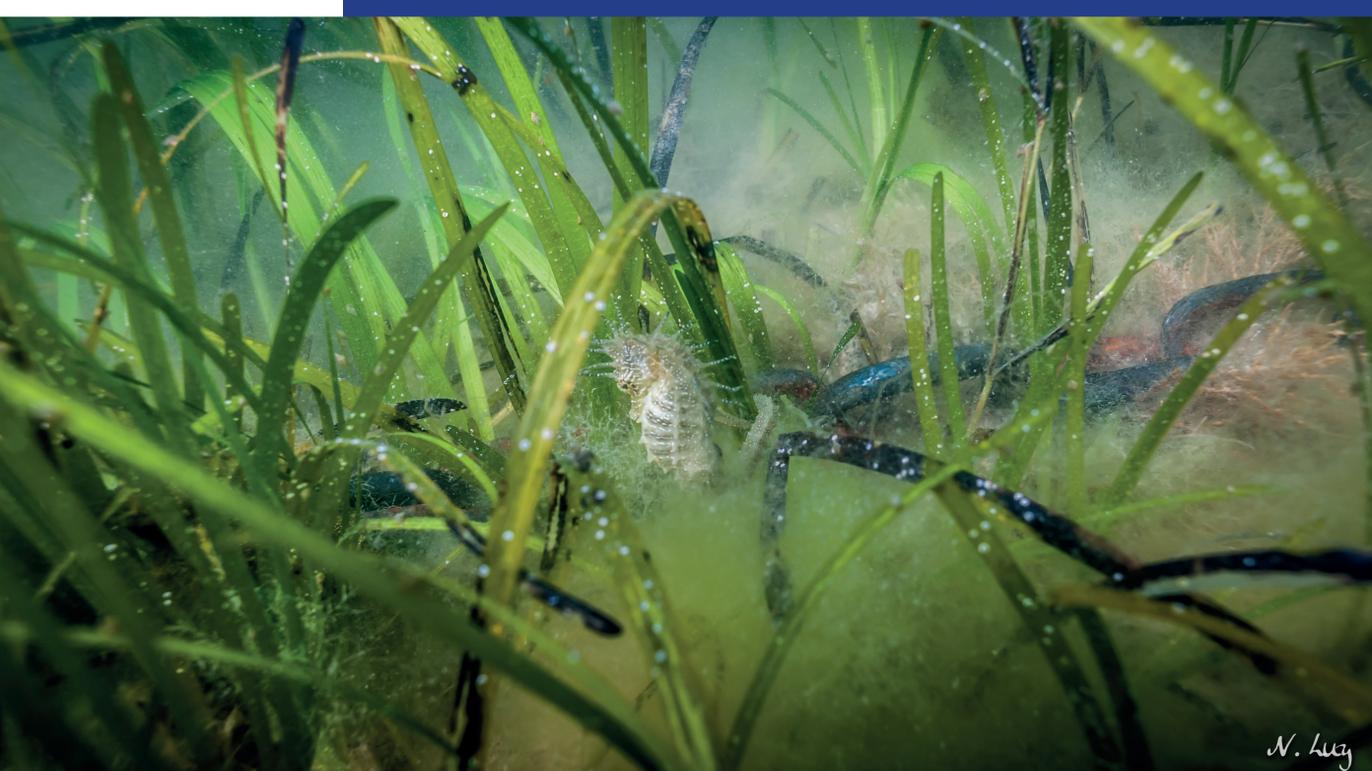


# Des solutions innovantes pour les fonds marins



## CONGRÈS DES PARCS 2021

**Le Parc est engagé depuis plusieurs années dans la protection des fonds marins. Des systèmes de mouillages innovants ont été installés afin de protéger les habitats marins ainsi que les espèces qui y vivent.**

### **Préserver les fonds rocheux à gorgones**

Dès 2004, le Parc en projet et les clubs de plongée du Golfe ont cherché des solutions limitant l'impact des ancres sur les fonds rocheux abritant des gorgones.

Tels des coraux, ces animaux fixés possèdent un squelette calcaire très fragile, mettant des années à se reconstituer. Les premiers mouillages innovants ayant un impact limité sur les fonds ont ainsi été installés. Une charte de bonnes pratiques de plongée encadre leur utilisation. L'État a appuyé la démarche en interdisant la pêche et tout autre type de mouillage dans la zone.

Plébiscités par les clubs, ces mouillages innovants ont progressivement été installés dans plusieurs sites, amenant à 7 le nombre de mouillages actuellement en place sur ce type de milieu.

### **Préserver les fonds meubles à herbiers de zostères**

Autre habitat emblématique du Golfe, les herbiers de zostère sont eux aussi impactés par les mouillages. Cet habitat est constitué de plantes sous-marines, possédant des racines, des feuilles et produisant des fleurs. Ces herbiers de zostère assurent plusieurs fonctions dont le rôle d'abri pour de nombreuses espèces comme les hippocampes, les morgates (seiches) et les juvéniles de poissons.

Afin de limiter le ragage des fonds provoqué par la chaîne des mouillages, le Parc, en partenariat avec plusieurs communes et la Compagnie des Ports du Morbihan, a expérimenté l'utilisation de mouillages innovants remplaçant ainsi les mouillages conventionnels. Ces premiers mouillages ont joué un rôle de démonstrateur dans le Golfe du Morbihan, dans un objectif de généralisation au sein des sites Natura 2000.

Au-delà des mouillages permanents, il existe de nombreuses zones d'ancrage forain dans le Golfe, non aménagées et situées sur des herbiers de zostère. Afin de limiter ces mouillages sur l'île d'Ilur, gérée par le Parc et propriété du Conservatoire du littoral, un nouveau projet d'aménagement a été mis en place avec la Mairie de l'île d'Arz.

En 2020, 4 bouées de mouillages collectifs innovants, pouvant accueillir 5 bateaux chacune, ainsi que du balisage visant à préserver l'herbier, ont été installés. L'innovation repose sur la mise en place d'une ancre à vis remplaçant le corps mort en béton et l'utilisation d'un orin en textile innovant remplaçant la chaîne des mouillages traditionnels. Ces aménagements ont été définis en concertation avec les utilisateurs de la zone, et seront en place uniquement durant la saison estivale.

Des suivis scientifiques ont été mis en place afin d'étudier la réponse des habitats suite à l'installation de ces mouillages. De plus, dans le cadre du Life intégré Marha, des agents du Parc sensibilisent les plaisanciers sur le plan d'eau aux enjeux liés aux herbiers de zostère et aux bonnes pratiques de mouillage à adopter.

## Contact

Thomas Cosson, Anne Boulet  
8 boulevard des îles CS 50213  
56006 Vannes Cedex  
contact@parc-golfe-morbihan.bzh  
Tél. : 02 97 62 03 03